## NANTES MÉTROPOLE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN

Par arrêté n°2025-35 en date du 30 avril 2025, madame la Présidente de Nantes Métropole a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique unique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), visant à permettre l'extension de l'écopoint des Dervallières à Nantes.

Nantes Métropole, représentée par sa Présidente, est l'autorité en charge du Plan Local d'Urbanisme métropolitain.

## L'enquête publique se déroulera du lundi 16 juin à 9H00 au mardi 15 juillet 2025 à 17H00.

Afin de conduire l'enquête publique, monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné la commissaire-enquêtrice, Madame Marie-Eve THEVENIN.

Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante : Nantes Métropole – Direction Stratégies et Territoires, Service Études et Planification - 2, cours du Champ de Mars 44923 NANTES cedex 09.

Le dossier d'enquête numérique pourra être consulté à l'adresse internet suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6210

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture du public dans les lieux d'enquête suivants :

- dans les locaux de Nantes Métropole (Département Urbanisme et Habitat, 5 rue Vasco de Gama, Nantes).
- à l'hotel de ville de Nantes (29 rue de Strasbourg, Nantes)
- à la Mairie annexe des Dervallières, Pôle Daniel Asseray, 8 Rue Henri Matisse à Nantes

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le **registre d'enquête papier** mis à la disposition du public dans les lieux d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture du public
- sur le **registre numérique** accessible à l'adresse suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/6210** et ce 7j/7 et 24h/24, depuis le premier jour de l'enquête à 9 h 00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17 h 00,
- par courrier adressé par voie postale à l'adresse suivante : madame la commissaire-enquêtrice, enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm pour l'extension de l'écopoint des Dervallières Nantes Métropole Direction Stratégies et Territoires Service Études et Planification 2, cours du Champ de Mars 44923 NANTES cedex 09,
- par voie électronique à l'adresse : **enquete-publique-6210@registre-dematerialise.fr**

Toutes les observations (issues du registre papier ou transmises par courrier électronique ou postal) seront mises en ligne sur le registre dématérialisé à l'adresse :

## https://www.registre-dematerialise.fr/6210

Pour être recevables, les observations et propositions du public devront être reçues durant la durée de l'enquête, soit du lundi 16 juin 2025 à 9H au mardi 15 juillet 2025 à 17H.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les lieux d'enquête aux jours et heures suivants et selon les modalités d'accueil du public en vigueur :

- lundi 16 juin 2025 de 9h à 12h, Pôle Daniel Asseray, 8 Rue Henri Matisse à Nantes
- vendredi 27 juin 2025 de 14 à 17h, Pôle Daniel Asseray, 8 Rue Henri Matisse à Nantes
- vendredi 4 juillet 2025 de 9h à 12h, Pôle Daniel Asseray, 8 Rue Henri Matisse à Nantes
- mardi 15 juillet 2025 de 14 à 17h, Pôle Daniel Asseray, 8 Rue Henri Matisse à Nantes

Au terme de l'enquête publique, le projet de de mise en compatibilité du PLUm, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil métropolitain de Nantes Métropole.

Le rapport et les conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur seront consultables dans les locaux de Nantes Métropole, 5 rue Vasco de Gama, à Nantes, sur le site internet de Nantes Métropole https://metropole.nantes.fr/territoire-institutions/offres-et-consultations/consultations-reglementaires/enquetes-publiques/rapports-conclusions-enquetes, dès leur réception et durant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Johanna ROLLAND Présidente de Nantes Métropole